

Marie Moret à Alfred Neymarck, 21 septembre 1898

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote

- Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Inv. n° 1999-09-59

Collation1 p. (439v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Alfred Neymarck, 21 septembre 1898, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plateforme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/53333>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[21 septembre 1898](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) – Familistère

Destinataire[Neymarck, Alfred \(1848-1921\)](#)

Lieu de destination33, rue Saint-Augustin, Paris

Description

RésuméRéponse à la lettre d'Alfred Neymarck du 20 septembre 1898. Marie Moret n'est pas d'accord avec son correspondant au sujet de l'examen des certificats de dépôt de valeurs étrangères en cas de succession : pour elle, l'examen touche aux timbres de ces valeurs et pas seulement aux titres. En effet, les certificats ne mentionnent pas l'acquittement du droit de timbre des valeurs étrangères.

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024
